

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	09
absents	06
Procurations	00

L'an Deux Mil vingt cinq

Le 30 Juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **24 juin 2025**

PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAUT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BINETRUY/MEYER Nadine. CONTAMINE David. FALLEAU Geneviève PERTUIS Martine.

ABSENTS : BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. DECLE Sébastien. DELACOTE Aurélie. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie.

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Tarif de location du foyer de la chartreuse

Vu la délibération 2021 - 155 du 06/12/2021, révision des tarifs de location

Vu la délibération 2022 - 048 du 16/05/2022, révision des tarifs de location

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter le tarif pour la location du foyer de La Chartreuse à 100 € HT pour un jour.

Les tarifs de location suivants qui seraient donc à prendre en compte au 1^{er} juillet 2025.

TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/07/2025 TVA incluse 20% ARRHES 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04) TARIFS AVEC HEBERGEMENT 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%) MINIMUM 10 COUCHAGES	ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE AYANT UNE ACTIVITÉ RECONNUE ET DURABLE SUR LA COMMUNE (AVEC ENTREE PAYANTE)			
	TARIF 1 JOUR	TARIF WEEK- END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES
SALLE DE RECEPTION + CUISINE (50 p.) ou SALLE D'ANIMATION SANS CUISINE (100 p.)	100 €	150 €	400 €	800 €
CUISINE SEULE	75 €			
LES 2 SALLES + CUISINE (150 p.)	150 €	225 €	600 €	1 200 €
FOYER	120 €			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250630-2025-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.

TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/07/2025 TVA incluse 20% ARRHEs 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04) <u>TARIFS AVEC HEBERGEMENT</u> 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%) MINIMUM 10 COUCHAGES	RÉSIDENTS DE LA COMMUNE			
	TARIF 1 JOUR	TARIF WEEK-END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES
SALLE DE RECEPTION + CUISINE (50 p.) ou SALLE D'ANIMATION SANS CUISINE (100 p.)	150 €	225 €	600 €	1 200 €
CUISINE SEULE	75 €			
LES 2 SALLES + CUISINE (150 p.)	250 €	375 €	1 000 €	2 000 €
FOYER	120 €			
TARIFS LA CHARTREUSE à compter du 01/07/2025 TVA incluse 20% ARRHEs 30% A LA RESERVATION FORFAIT CAUTION = 300€ FORFAIT CHAUFFAGE = 50€ (Du 15/10 au 15/04) <u>TARIFS AVEC HEBERGEMENT</u> 20€ LA NUITEE + TAXE SEJOUR (2,20%) MINIMUM 10 COUCHAGES	NON RÉSIDENTS DE LA COMMUNE			
	TARIF 1 JOUR	TARIF WEEK-END* du vendredi 14h au lundi 14h	TARIF 1 SEMAINE	TARIF 2 SEMAINES
SALLE DE RECEPTION + CUISINE (50 p.) ou SALLE D'ANIMATION SANS CUISINE (100 p.)	250 €	375 €	1 000 €	2 000 €
CUISINE SEULE	75 €			
LES 2 SALLES + CUISINE (150 p.)	400 €	600 €	1 600 €	3 200 €
FOYER	120 €			

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification des tarifs comme mentionné ci-dessus.
- **ABROGE** la délibération 2022-048 du 16/05/2022.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20250630-2025-059-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2025

Publication : 03/07/2025

HAUTEFORT le 30/06/2025

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS



Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale sur le site internet www.telerecours.fr.